



Concours photo : TU VEUX MA PHOTO ?

Dénomination : JCI Haute-Mayenne
Structure juridique : association
Numéro de SIRET : 508 666 195 00013
Email: hautemayenne@jcef.asso.fr

DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce site internet, le formulaire de candidature ou par mail font l'objet d'un traitement informatique destiné à la structure sus-désignée, pour un fichier "participants". Le destinataire des données sera uniquement cette structure.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'éditeur de ce site internet via les coordonnées données ci-dessus.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google ou autre réseau social.

La Jeune Chambre Economique de Haute-Mayenne organise un concours de photos gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres du jury et de leurs familles.

1 THEME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : « Tolérance, bienveillance et acceptation de la différence ». Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

2 CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tout collégien et lycéen résidant en Mayenne et étant dans un établissement en Mayenne.

Un justificatif sera exigé lors de la remise des clichés ainsi qu'une autorisation de diffusion par les parents ou le tuteur légal. Les photographes professionnels sont exclus

du concours. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3 DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert jusqu'au samedi 31 octobre 2021 à minuit.

4 MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter une photographie en format numérique fichier original en format Haute Définition (HD) pour un éventuel agrandissement. La photo ne doit ni être retouchée, ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de photos. La photo devra être nommée comme suit : NOM_prenom, ou à défaut, bien indiquer le NOM et prénom dans l'email. Elle devra être envoyée à l'adresse mail

contact@tuveuxmaphoto53.fr, il est possible d'envoyer un lien de téléchargement (type fromsmash.com) si la photo est trop lourde. Dans le corps du mail devra être noté uniquement : les noms, prénoms, adresse et numéro de téléphone des participants.

Un justificatif prouvant votre appartenance à la Mayenne doit aussi être joint: carte de collégien ou de lycéen, carte de transport, carte d'identité ou autre justificatif de domicile, en photo ou en PDF..

Le formulaire <https://forms.gle/hacwpNsYtXnU3fMc6> devra être complété en parallèle.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la communauté de la commune de Mayenne et de la JCI Haute-Mayenne. Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5 JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury sera constitué pour sélectionner les photographies. Sous la présidence de Sylvain GODFROY, président de l'association *Joue pas avec ma vie*, il sera composé de quatre membres. Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seuls pourront connaître les noms des auteurs des clichés les personnes

chargées de réceptionner les œuvres. Les photographies seront jugées sur trois aspects:

- Pertinence du sujet
- Originalité
- Technique
- Intérêt artistique.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

6 PRIX ET RÉCOMPENSES

Le concours est doté de lots d'une valeur totale de 1 000 €. Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers clichés sélectionnés, lors d'une cérémonie de remise des prix. Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel à partir du 3 novembre 2021. Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces. Les 12 photos suivantes sélectionnées par le jury seront aussi mises à l'honneur lors de l'exposition photo pour une durée de 1 mois.

7 INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.